



DECLARATION DU TOGO AU SOMMET DE NAIROBI SUR LE PROGRAMME D'ACTION DE LA CIPD

Monsieur / Madame le (la) Président(e),

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole en tant que Secrétaire General du Ministère de la Santé et de l'hygiène publique du Togo pour exprimer les félicitations de notre pays au gouvernement du Kenya et à l'UNFPA pour l'organisation si parfaite de ce sommet.

Excellence...

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités

A l'instar des autres pays africains, le Togo s'est engagé résolument à apporter des réponses appropriées et efficaces aux problématiques de la santé de reproduction et droits sexuels.

Dans le domaine de la santé, dans le but d'atteindre zéro mortalité maternelle de cause évitable, le Togo a développé avec ses partenaires dont l'UNFPA, la stratégie nationale de Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) qui a permis de sauver plusieurs vies de femmes durant la grossesse, l'accouchement et la vie de nombreux nouveau-nés par le renforcement des capacités en ressources humaines et physiques de ses formations sanitaires. Le Togo a également adopté la Campagne d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (la CARMMA) approuvée par les Chefs d'Etat en Mai 2009 à Addis Abeba en subventionnant à 90% le coût la césarienne. Pour les agents du secteur

public et les élèves des écoles primaires et secondaires du secteur public, le gouvernement du Togo a mis en place un système d'assurance qui permet à ces populations citées de bénéficier d'une assurance maladie qui va s'étendre très prochainement aux autres couches socioprofessionnelles.

Sur le plan éducatif, l'enseignement préscolaire et primaire du secteur public est gratuit pendant que ces mêmes élèves bénéficient gratuitement des cantines scolaires.

La promotion et l'équité genre sont le leitmotiv du gouvernement et de ses partenaires en rapport avec les résolutions et les engagements internationaux. Dans ce sens, le Togo a réactualisé les dispositions du Code des Personnes et de la Famille et du Code pénal en faveur de la jouissance des droits des femmes. Le Togo a aussi récemment adopté le Code foncier et Domanial renforçant l'accès des femmes à la terre.

Cependant, il faut reconnaître que toutes ces dispositions et stratégies n'ont pas encore permis au Togo de réduire considérablement les taux de mortalité maternelle et néonatale. Les besoins non satisfaits en Planification Familiale restent toujours élevés (29%). Les femmes ne jouissent pas encore totalement de leurs pleins droits en matière de santé de la reproduction ; et on note une déperdition scolaire des jeunes filles aux enseignements secondaires et supérieurs. La faible disponibilité d'emplois décents pour les jeunes, le mariage d'enfants dans certaines communautés du pays, les grossesses précoces ainsi que les violences basées sur le genre restent toujours une réalité.

Excellence...

Honorables...

Mesdames et messieurs,

Honorables invités,

Au lieu de s'appesantir toujours sur les défis, il faut parfois aussi marquer un souffle et jouir un peu de ses succès, ce qui donne la force de continuer le travail entrepris. Le Togo et ses partenaires dont l'UNFPA et la société civile restent satisfaits des résultats positifs obtenus depuis 25 ans en matière de la santé de la reproduction et des droits sexuels. C'est d'ailleurs dans ce sens que le Plan National de Développement 2018-2022 élaboré par le gouvernement dédie un de ses trois axes stratégiques à la consolidation du développement social et au renforcement des mécanismes d'inclusion ; ce qui constitue une marque de la détermination du Togo à poursuivre, avec l'appui de ses partenaires au développement, les efforts en vue d'améliorer de façon inclusive, les conditions de vie de sa population.

Le Togo reste résolument engagé à œuvrer pour la poursuite de la réalisation des promesses du Caire à savoir « Zéro décès maternels évitables , Zéro besoins non satisfaits en planification familiale et de zero violence basée sur le genre ». Pour ce faire, le Togo se donne pour objectifs d'ici 2030 à :

- a) augmenter significativement et dans la mesure de ses possibilités, le budget annuel destiné à l'acquisition des intrants de la planification familiale pour l'amélioration de l'offre de services aux populations, et surtout les populations les plus vulnérables.
- b) Continuer d'améliorer l'accès à une éducation inclusive de qualité et à un emploi décent pour les jeunes, l'autonomisation de la femme et l'équité genre constituant la base fondamentale pour l'exploitation du dividende démographique pour le développement,
- c) Continuer à investir dans l'éducation des adolescents et des jeunes, dans la création des emplois ainsi que dans le renforcement de la santé sexuelle et reproductive et
- d) à prendre les mesures idoines pour prévenir le mariage d'enfants et les grossesses précoces.

Excellence...

Honorables

Mesdames et messieurs

Honorables invités

Le Togo, réitère son adhésion au Plan d'Actions de la CIPD et soutient la Déclaration de Nairobi sur la CIPD25 visant à accélérer la promesse et appelle au renforcement de la coopération Nord- Sud et Sud-Sud pour la réalisation effective de ses actions vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Sossinou AWOUSI

Secrétaire General du Ministère de la Santé et de l'hygiène publique